



## **Aux journalistes de Dépêche news**

Bonjour à toutes et tous,

Pour lever toute ambiguïté sur la position du SNJ-CGT sur la procédure lancée auprès des journalistes de Dépêche News :

L'inspection du travail a réalisé un travail d'enquête sur la situation de Dépêche News. Elle a sollicité les salariés qui se sentiraient concernés en leur demandant de se positionner au plus tard le 16 juin. Il est important que toutes et tous les salariés qui s'estimeraient lésés.e.s puissent se positionner, sans crainte d'intimidation ou de menace pour leur contrat de travail.

Le délit de marchandage est le prêt de main d'œuvre illicite, c'est-à-dire l'utilisation d'un subterfuge pour moins rémunérer un salarié pour réaliser le travail d'un autre, par exemple, en évitant qu'il bénéficie des accords collectifs dont bénéficie le deuxième.

Beaucoup d'entreprises de presse régionale ont fait appel à un système d'agences internes, que le SNJ-CGT ne cautionne pas notamment quand il s'agit de réduire les droits des salariés journalistes. En début d'année, dans le cadre de l'arbitrage sur l'accord des droits voisins du groupe Ebra, les voix de nos représentants ont été décisives pour empêcher que les journalistes des agences internes chez Ebra soient exclus des bénéfices de l'accord.

Même si nous préférons un dialogue social constructif aux invectives et à l'agressivité, nous soutenons l'action de l'inspection du travail quand celle-ci se saisit d'une situation potentiellement illégale.

Le SNJ-CGT sera aux côtés des salariés et adhérents qui souhaiteront se porter partie civile.

Nous invitons la direction à la prudence, non pas sur ses méthodes de défense, car c'est son droit en tant qu'employeur, mais sur l'importance de reconnaître ses torts si la justice démontre que des erreurs ont été commises. Le dialogue social ne peut dépendre ni être conditionné au fait de ne pas agir en justice quand une personne considère que ses droits ont été bafoués.

Nous avertissons donc la direction, que le SNJ-CGT n'acceptera pas que cette procédure vienne interférer sur les négociations en cours, comme les droits voisins, ou à venir.

Même si nos méthodes et nos approches de la négociation collective peuvent différer de celles du SNJ, nous serons toujours aux côtés et prêts à défendre les salarié.e.s qui se sentiraient menacés.e.s. C'est pour cela que, sans préjuger de l'issue de la procédure, le SNJ-CGT national se portera également partie civile et l'a fait savoir vendredi 16 à l'inspection du travail.

**Les élus SNJ-CGT à la Dépêche  
Le BN du SNJ-CGT**